

AIDE AUX PROJETS COOPERATIFS : «COUP DE POUCE»



L'argent mutualisé des coopératives permet de bénéficier d'une somme qui est redistribuée à celles-ci.

Demande d'aide au projet coopératif «*Coup de pouce*»

Participer à la visio du 15 novembre à 18h00 pour monter le dossier dont la date limite de réception à l'OCCE est le 09 janvier 2024

Chers collègues,

Pour être au plus proche de notre projet coopératif et de vos besoins, l'équipe d'enseignant-e-s bénévoles de l'OCCE37 a redéfini les critères d'attribution de l'aide financière « Coup de Pouce »

La dimension coopérative et l'engagement des enfants dans le projet restent bien évidemment au coeur de cette aide.

Ainsi, nous souhaitons privilégier les projets autour du Lien pour favoriser des temps d'échanges, de rencontres et de partage entre enfants.

Nous sommes également attentifs à l'éco-mobilité et souhaitons privilégier les transports à moindre coût environnemental comme le train plutôt que le car dans la mesure du possible.

Nous souhaitons également que cette aide soit un prétexte pour partager vos pépites sur l'engagement des enfants dans un projet.

C'est pourquoi nous vous invitons à une visio pour créer cet espace d'échange avant de nous engager sur une aide financière.

Rendez-vous le mercredi 15 novembre à 18h00 en Visio Zoom : <https://us02web.zoom.us/j/81034393321>

ID de réunion: 810 3439 3321. - Code secret: 081891

A l'issue de cette visio, vous recevrez le formulaire qui définit les attentes et les critères. La limite du 09 janvier ne pourra être dépassée puisque la commission composée d'enseignant-e-s bénévoles ne se réunira qu'une fois.

Merci pour votre compréhension et au plaisir de vous retrouver le 15 novembre.